

Assurance des biens et contre le vol et les détournements | Points saillants

Exclusifs aux membres de l'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants (AQIII)

Victor offre l'assurance des biens et l'assurance contre le vol et les détournements afin de compléter l'assurance responsabilité mise à la disposition de nos titulaires de polices d'assurance de la technologie pour l'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants (AQIII).

Caractéristiques de l'assurance des biens

- Assurance « tous risque » étendue (incluant les tremblements de terre, l'inondation et le refoulement des égouts) à l'égard des immeubles et du contenu à usage professionnel selon les montants de garantie prévus
- Garantie incluant les extensions pour dispositions légales visant la construction, protection contre l'inflation et valeur à neuf
- Montant de garantie de base pour le contenu à usage professionnel est de 30 000 \$

Extensions de garantie?

• Comptes clients	25 000 \$
• Frais de recharge des installations d'extincteurs automatiques	25 000 \$
• Détériorations immobilières du fait d'un vol (dans le cas des locataires)	10 000 \$
• Bâtiment et contenu à usage professionnel nouvellement acquis — 90 jours	1 500 000 \$
• Contenu à usage professionnel en cours de transport ou temporairement situé hors des lieux	25 000 \$
• Frais de dépollution du sol et de l'eau	50 000 \$
• Documents de valeur	25 000 \$
• Frais de déblaiement (montant additionnel)	50 000 \$
• Bris d'équipement	Inclus
• Bris d'équipement - substances dangereuses	150 000 \$
• Exposition	25 000 \$
• Vitrages extérieurs des bâtiments	Valeur à neuf
• Contenu à usage professionnel au domicile des dirigeants ou du personnel	5 000 \$
• Frais supplémentaires	50 000 \$
• Objets d'art	25 000 \$
• Frais de lutte contre les incendies	25 000 \$
• Arbres, arbustes et plantes naturels en plein air	10 000 \$
• Assurance flottante des installations	10 000 \$
• Assurance flottante des ordinateurs portatifs et des biens divers (montant maximum de 5 000 \$ par article) (mondiale)	5 000 \$
• Clés et serrures	10 000 \$
• Contenu à usage professionnel nouvellement acquis (60 jours)	50 000 \$
• Effets personnels des dirigeants, du personnel et des clients	25 000 \$
• Honoraires professionnels	25 000 \$
• Enlèvement des biens assurés	7 jours
• Récompenses	5 000 \$

Franchise de l'assurance des biens

1 000 \$ à l'exception des risques majeurs suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------|
| • Inondation | 10 000 \$ |
| • Refoulement des égouts | 2 500 \$ |
| • Tremblement de terre | 10 pour cent |

Caractéristiques de l'assurance contre le vol et les détournements

Avenant relatif aux 3 D - formule étendue	2 500 \$
• Détournements (Extension de garantie aux pertes subies par des tiers)	2 500 \$
• Pertes ou détériorations sur/hors des lieux	2 500 \$
• Contrefaçon de mandats ou de monnaies	2 500 \$
• Contrefaçon préjudiciable aux déposants	2 500 \$
• Vol informatique et les virements de fonds frauduleux	2 500 \$

Prime minimale

250 \$

La garantie financière et le service des réclamations sont offerts par Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada.

Le présent document a été publié uniquement à des fins illustratives et ne constitue pas un contrat d'assurance. Il a été conçu pour fournir un aperçu global du programme. Seule la police d'assurance peut fournir les modalités, la garantie, les montants, les conditions et les exclusions réels. La disponibilité du programme de même que les garanties sont assujetties à des critères de souscription individuels.

© 2022 Gestionnaire d'assurance Victor inc.